

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR – SUGGESTION DU COMITÉ DE PLAGIAT ET FRAUDE DE L'UdeM

Janvier 2022

À la lumière de nombreuses situations de plagiat relevées dans différents types de travaux, tous niveaux confondus, le Comité plagiat et fraude a soulevé cet enjeu. Il est essentiel que les étudiantes et étudiants soient conscients de toute l'étendue de leur responsabilité et qu'ultimement ils réagissent avant de déposer un travail non intègre.

Ainsi, et dans une optique de sensibilisation accrue, nous vous suggérons de faire ajouter la mention ci-dessous sur tous les travaux remis par les étudiants et ce peu importe le mode de remise :

Je soussigné(e), _____ (Prénom, Nom) _____, conformément à mes obligations en vertu du [règlement disciplinaire qui m'est applicable](#) en matière de fraude et de plagiat, déclare, par la présente mention, soumettre un travail original, exempt de plagiat, résultant de mes propres recherches, réflexions et données, et fait individuellement, si requis par la ou le professeur.

Et, dans le cas des travaux d'équipe où il est permis de partager la réalisation du travail, la contribution individuelle de l'étudiant(e) pourrait être spécifiée par cette mention :

Je me porte garant(e) de l'intégrité de la partie du présent travail d'équipe que j'ai réalisée.

Le choix de l'utilisation de la présente mention est laissé à la discrétion du professeur. Cependant, si vous optez pour son application, notez que cette information devra apparaître sur vos plans de cours.

Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle collaboration.

Le secrétariat facultaire

Pour le Comité Plagiat et fraude du comité exécutif de la Faculté de médecine